



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 juin 2026, 19h00

Sous la présidence de Mr Christophe JUIN, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Mmes : Claire MOREIRA, Alexandre PORTE, Katia MAITRE-LEBLOND, Olivier THIERRY, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Sébastien GRÉMONT, Valerie HUE-ROBERT, Delphine POMARES, Yannick BELMONT, Angelique HERDIER, Muriel JUNION, Julien REMY

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Céline ALLAIN

POUVOIR :

Mme Céline ALLAIN à Mr Alexandre PORTE

Monsieur Didier DORCHIES a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- Désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Désignation d'un correspondant défense
- Indemnités des adjoints – Date de prise de fonction
- Demande de rétrocession d'une concession funéraire (case de columbarium)
- Tarifs cantine 2026/2027
- Tarifs garderie 2026/2027
- Questions diverses

Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection de 3 sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Une liste de 3 titulaires et 3 suppléants est présentée.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages blancs par le bureau : 0

La liste Unis pour Barc obtient 15 suffrages.

Monsieur le Maire déclare élus délégués par les membres du Conseil municipal :

- Juin Christophe
- Moreira Claire

- Porte Alexandre

Monsieur le Maire déclare élus suppléants par les membres du Conseil municipal :

- Maitre-Leblond Katia
- Grémont Sébastien
- Junion Muriel

Désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 C ;

Vu la délibération n°75/2026 portant Création de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un représentant suppléant qui doivent être élu en conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la commune de Barc.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré ;

Le Conseil Municipal désigne Christophe JUIN représentant titulaire et Olivier THIERRY représentant suppléant de la commune de Barc auprès de la CLECT.

Désignation d'un correspondant défense

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la fonction de Correspondant Défense a été créée en 2001, pour développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense et associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense,

Considérant qu'au sein de chaque Conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires,

Considérant le courrier en date du 29 avril 2026 du Ministère des Armées et des Anciens combattants concernant la désignation du Correspondant Défense,

Considérant que la personne s'étant portée candidate est Sébastien GREMONT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur Sébastien GREMONT en qualité de correspondant défense.

Indemnités des adjoints – Date de prise de fonction

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les indemnités des adjoints sont normalement payées à compter de la transmission de l'arrêté de délégation en Préfecture et de la date de la délibération qui fixe les taux des élus. Cette transmission a eu lieu le 13 avril 2026.

Les trois adjoints au Maire ayant pris leurs fonctions le 21 mars 2026, Monsieur le Maire demande au conseil municipal à ce que leurs rémunérations commencent le 21 mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable afin que les adjoints au Maire soient rémunérés dès leurs prises de fonction le 21 mars 2026.

Demande de rétrocession d'une concession funéraire (case de columbarium)

Vu l'achat d'une concession case de columbarium par Mme Michèle BOULAY en date du 8 août 2025 au tarif de 400 €,

Considérant la demande de Mme BOULAY du 4 juin 2026 d'abandonner la case de columbarium, après l'exhumation de son mari en date du 26 mars 2026 et la demande de remboursement formulée,

Considérant les frais à la charge de la commune pour enlever la gravure de la porte d'un montant de 120 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de racheter la case de columbarium à Mme Michèle BOULAY pour un montant de 280 € suite à l'abandon de concession qui a été formulé.

Tarifs cantine 2026/2027

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les tarifs d'achat de repas de cantine auprès de la société Newrest augmentent à nouveau cette année.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le tarif du repas du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de la cantine pour la rentrée 2026 à 3,90 €
- Fixe le tarif de la cantine pour la rentrée 2026 à 1 € pour les enfants apportant un panier-repas dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Tarifs garderie 2026/2027

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs et horaires de la garderie pour la rentrée 2026.

Après avoir étudié la fréquentation de la garderie, Monsieur le Maire propose de maintenir l'ouverture de la garderie à 7h, mais d'avancer la fin de la garderie à 18h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de la garderie du matin (à partir de 7h) à 1,50 € pour la rentrée 2026 ;
- Fixe le tarif de la garderie du soir (jusqu'à 18h30) à 2 € pour la rentrée 2026
- Fixe un tarif de 5 € par quart d'heure de retard pour tout enfant récupéré après 18h30.

Questions diverses

- Référent mare

Le conseil municipal a désigné Didier DORCHIES comme référent mares auprès de l'Intercom.

- Fiabilisation des bases des locaux d'habitation

Le service des impôts propose aux communes de mettre à jour les bases d'imposition des locaux d'habitation en intégrant des éléments de confort (chauffage, eau courante, salle de bain...), souvent manquants sur les anciens logements.

Cette mise à jour permettrait de rétablir la justesse de l'impôt et à la commune d'augmenter le produit de la taxe foncière.

A l'issue de la séance, Monsieur le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,
Christophe JUIN